

RÈGLEMENT DES LABORATOIRES DE SCIENCES PHYSIQUES ET SVT

Port de la blouse et des lunettes :

Pour toutes les séances de travaux pratiques qui nécessitent la manipulation de la verrerie ou l'emploi de substances chimiques synthétiques ou naturelles :

- Le port de la blouse en coton, à manches longues et complètement boutonnée est obligatoire pendant la séance.
- Le port de lunettes de protection est obligatoire pendant les manipulations.

Pour des raisons d'hygiène, l'élève ou l'étudiant doit apporter ses propres affaires, le laboratoire de chimie ne prêtera pas le matériel.

Installation des élèves en salle de travaux pratiques :

- Les vêtements d'extérieur doivent être accrochés au fond de la salle, seul le matériel strictement nécessaire doit rester sur ou près des paillasses.
- Les sacs et cartables doivent être rangés sous les paillasses pour ne pas gêner la circulation des personnes dans les allées.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les consignes du professeur doivent être scrupuleusement suivies.
- Tout élève qui se présente sans matériel de protection en bon état (blouse trop petite ou ne protégeant pas suffisamment, lunettes cassées ou trop rayées...) ne sera pas admis à participer à la séance de travaux pratiques.

Pour des raisons de sécurité, le professeur, s'il le juge nécessaire, pourra envoyer l'élève au bureau de la Vie Scolaire avec des exercices à faire.